

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00419

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 101

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160518-D20160041910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1 - Historique et contexte

La loi d'Aménagement du Territoire du 25 juin 1999 puis celle de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 07 août 2015 prévoient la mise en place, aux côtés de l'intercommunalité, d'une instance consultative de représentation de la société civile dénommée Conseil de Développement.

« Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre » (Article L.5211-10-1-IV du CGET créé par l'article 88 de la loi NOTRe).

Par délibération du 07 juin 2003, Saint-Etienne Métropole a instauré un Conseil de Développement.

Suite aux renouvellements communautaires des assemblées de 2008 puis de 2014, Saint-Etienne Métropole a renouvelé la composition du Conseil de Développement par délibération du 08 décembre 2008 puis du 10 décembre 2014.

Saint-Etienne Métropole souhaite que cette instance poursuive ses travaux en renforçant son rôle de prospective et de force de propositions dans un contexte d'évolutions territoriales et de nouveaux enjeux pour l'agglomération.

La présente délibération a pour objet de prendre en compte les éléments suivants :

- Evolution de la situation de plusieurs membres impliquant leur indisponibilité pour poursuivre leur mandat
- Intégration d'acteurs de l'éducation populaire et du secteur associatif
- Intégration de nouveaux acteurs économiques
- Intégration de nouvelles candidatures représentatives de la société civile.

2 – Rappel de la composition du Conseil de Développement

Depuis son instauration en juin 2003, le Conseil de Développement est composé de quatre grands collègues :

1. Les compétences associatives,
2. Les compétences institutionnelles,
3. Les compétences productives et professionnelles,
4. Les personnes qualifiées.

Il est proposé de conserver les collègues existants, en les élargissant pour conforter la représentativité socio-professionnelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Par ailleurs, sont invités de manière permanente, sur ce mandat, deux étudiants du Master Altevilles opéré en partenariat par l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et Sciences Po Lyon.

Le Conseil souhaite ainsi intéresser de jeunes représentants de la société civile à ses travaux au service du territoire et de ses habitants, et s'ouvrir ainsi aux futurs acteurs du développement local.

3 – Mise à jour de la liste des membres du Conseil de Développement

Il convient de préciser que pour les trois premiers collègues, ce sont les organismes concernés qui désignent et renouvellent leurs représentants auprès du Conseil de Développement et que Saint-Etienne Métropole n'a donc pas à délibérer à chaque changement de délégué. Leurs noms sont mentionnés ici à titre d'information.

L'assemblée communautaire est donc invitée à délibérer afin d'accepter la composition des trois premiers collègues.

Pour les personnes qualifiées, l'assemblée communautaire est invitée à délibérer afin d'accepter leur participation comme membres actifs du Conseil de Développement.

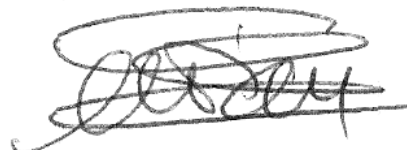
Vous trouverez, en annexe, une proposition de composition du Conseil de Développement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement du Conseil de Développement et sa composition sur la base de la proposition faite en annexe de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

